



- PF : Porte Fenêtre
- PFAV : Porte Fenêtre à Vantaux
- FAV : Fenêtre à vantaux
- FOB : Fenêtre oscillo -battant
- PFGC : Porte-Fenêtre Garde corps
- FAVGC : Fenêtre à vantaux Garde corps
- FOBGC : Fenêtre oscillo -battant Garde corps

0 1m 2m

Nota :

Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques et administratives lors de la réalisation, pour les dimensions libres (y compris hauteur d'allèges), positions des baies et équipements. Les surfaces et les côtes données sont approximatives. Les éléments de mobilier représentés ne sont pas livrés. L'ensemble soffite, retombées et volets roulants peuvent ne pas être indiqués sur les plans.  
Les surfaces habitables sont conformes au décret du 23 mars 1997 (art.4.1). Hauteur minimale sous faux-plafonds, poutres ou soffites = 2,10 m.



## BATIMENT B - NIVEAU R+1 3 Pièces - B102

### SURFACES HABITABLES

Entrée	4,50 m <sup>2</sup>
Séjour/Cuisine	25,10 m <sup>2</sup>
Chambre 01	11,10 m <sup>2</sup>
Chambre 02	11,10 m <sup>2</sup>
Salle d'eau	5,50 m <sup>2</sup>
Wc	1,60 m <sup>2</sup>
<b>Surfaces habitables</b>	<b>58,90 m<sup>2</sup></b>

### SURFACES ANNEXES

Loggia	7,9 m <sup>2</sup>
<b>Surfaces annexes</b>	<b>7,90 m<sup>2</sup></b>



indice

28 juin 2021